déchets, mode d'emploi

le guide de la gestion des déchets sur la CASA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

Enlèvement des encombrants ?

un seul numéro

04 92 19 75 00

LABEL QUALITÉ COLLECTE QualiTri

TROPHEES ECO-EMBALLAGES 2010
Lauréat Catégorie "TRIER PLUS"

www.envinet.fr

Pour être recyclés, tous les papiers doivent être déposés dans le bac ou sac jaune

EMBALLAGES + PAPIERS, PACKAGING + PAPERS, IMBALLAGGI + CARTE

Quoi ? Qui ? Comment ? Où ? Quand ?... Tout savoir sur les déchetteries !

Quoi ?

Les déchets acceptés

- Déchets verts
- Bois
- Cartons
- Gravats sales
- Gravats propres
- Ferraille
- Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.)
- Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)
- Batteries et accumulateurs
- Huiles usagées
- Verre
- Papiers, journaux, magazines.
- Piles
- Pneus
- Bouteilles de Gaz
- Encombrants non métalliques

Les déchets interdits

- Les déchets industriels spéciaux tels que définis en annexe du décret n°95-1027 du 18 septembre1995 relatif à la taxe sur le traitement et stockage des déchets (ex : amiante, déchets de sablage).
- Les déchets artisanaux et commerciaux non conformes à l'article IV du règlement intérieur des déchetteries de la CASA, notamment les déchets toxiques des professionnels.
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, non conformes à l'article IV du présent règlement (fusés de détresse, explosif, etc.).
- Les déchets anatomiques ou infectieux, les cadavres d'animaux.
- Les déchets en provenance des cimetières (terres, etc.).
- Les éléments entiers de carrosserie.
- Les moteurs thermiques s'ils ne sont par vidangés.
- Les cuves si elles ne sont pas entièrement vides.
- Les produits de laboratoire médical ou pharmaceutiques

Qui ?

Les particuliers résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et les entreprises, commerçants et artisans, ayant leur siège social sur ce territoire.

Comment ?

L'accès aux déchetteries de la CASA est limité aux véhicules de tourisme légers, ou équipés d'une remorque et à tous véhicules de P.T.A.C. inférieur à 3,5 tonnes et dont le volume transporté n'excède pas 5 m^3.

- Particuliers : gratuit jusqu'à 200 kg pour les déchets verts, 500 kg pour les gravats, 400 kg pour les encombrants et le bois et 100 kg pour les cartons.
- Entreprises : déchets verts, gravats, encombrants, bois et cartons (56,85 € / tonne).

Documents à fournir :

- Particuliers : photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.
- Professionnels : extrait Kbis, photocopie carte grise des véhicules utilisés.

Où ? Quand ?

Antibes : Zone Industrielle des Trois Moulins. Tél. **04.92.91.92.99**

Du lundi au samedi : 8h00 à 11h45 – 13h45 à 17h45

Valbonne : 461 chemin de la Veyrière. Tél. **04.92.28.50.21**

Du lundi au samedi : 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h00

Vallauris : Chemin des Tuilières. Tél. **04.92.38.06.11**

Du lundi au samedi : 8h00 à 11h45 – 13h45 à 17h45

La Colle sur Loup : Boulevard Honoré Tesseire

Quartier Montmeuille

ouverture dernier trimestre 2011

En dehors de ces horaires d'ouverture,

les déchetteries sont inaccessibles au public.